



## Titre responsable de laboratoire pour un salaire de 1250 net????

Par **pounets**, le **03/04/2013** à **17:04**

Bonjour, rnrnJe viens vers vous car je cherche et recherche dans tout les sens mais ne trouve pas de réelle réponse à mon problème. rnrnJ'ai signé il y a 6 mois un CDD de 1 an en tant que responsable de laboratoire (convention de la chimie). J'en ai donc toute les responsabilités. Vu que je suis dans une petite entreprise mon poste est asses polyvalent. Je m'occupe donc entièrement des achat appros, de la mise en place et du suivis de la qualité, de la gestion de prod, de la gestion commerciale... rnrnMon salaire est de 1250€ net / mois sur 12 mois, sans aucuns autres avantages. rnrnSur mon bulletin de salaire est juste indiqué mon groupe qui est 4 mais il n'est pas indiqué de coefficient. rnrnJusque la vu que c'était pour un CDD je ne me suis pas posée plus de question que ça étant donné que j'avais horriblement envie de travailler. rnrnMais voila que mon employeur, ravis de mon travail, me parle de CDI. J'ai donc abordé le sujet du salaire et il m'a proposé une augmentation de 100€ net / mois soit un salaire de 1350€ net / mois sur 12 mois. rnrnJe tiens à préciser que j'ai un diplôme bac +2 et une formation bac +4 en qualité et une expérience de 5 ans dans le domaine (avec des lettres de recommandation de mes précédent employeurs) rnrnQue pensez vous de la situation? rnrnPuis-je avoir un poste de responsable de laboratoire avec un salaire si bas (qui après recherche correspond a un coefficient 225)? rnrnPuis je être responsable de laboratoire avec un coefficient 225? rnrnSur quel salaire minimum dois-je engager la négociation et sur quel document m'appuyer? rnrnJe vous remercie par avance de prendre le temps de me répondre